



## Partie centrale de l'Écho à détacher et à conserver

### Contenants, emballages, imprimés... c'est ce qui va dans le bac bleu!

Au début de l'été, j'ai eu l'opportunité d'aller visiter le Centre de tri de Joliette, là où se rendent l'ensemble des matières que l'on dépose dans le bac bleu. Je fus ébahie de constater l'ampleur et l'organisation du Centre et enthousiasmé d'en apprendre davantage sur la bonne gestion des matières résiduelles.

Saviez-vous que ce ne sont pas vos taxes municipales qui financent la collecte sélective mais bien plus de 3 000 entreprises mettant des contenants, des emballages et des imprimés sur le marché québécois qui paient une contribution auprès de Éco Entreprises Québec (ÉEQ)?



Parlant d'Éco Entreprises Québec, avez-vous vu à la télévision les capsules mettant en vedette Éric Salvail qui nous informe sur **l'ABC du BAC?**

Il nous rappelle notamment que le défi d'aujourd'hui est d'appliquer le principe des 3RV, soit de privilégier d'abord la réduction à la source, puis le réemploi, le recyclage et la valorisation. Cette approche consiste à mieux consommer afin de produire le moins de matières résiduelles possible, notamment en éliminant le suremballage.

Après avoir appliqué le principe des 3-RV, il nous faut gérer adéquatement nos matières résiduelles. Pour savoir ce qui est recyclable et qui va dans le bac bleu, on doit se poser la question : **Est-ce que c'est un contenant, un emballage ou un imprimé?** Si votre réponse est positive, c'est que ça va dans le bac bleu! Pas plus sorcier que ça!



Bien entendu, l'éventail des matières acceptées varie un peu selon les centres de tri. Au Centre de tri de Joliette, on s'en tient à ces trois mots, pour simplifier le message : contenants, emballages, imprimés. Vous pouvez donc par exemple déposer dans votre bac bleu les contenants de yogourt (même les portions individuelles), un emballage de radio (même le styromousse protecteur qui est du plastique #6) et l'ensemble des imprimés (journaux, circulaires, revues, feuilles de papier, etc.). Il n'est par contre pas garanti que l'ensemble de ces matières sera valorisé, cela dépend notamment des débouchés. Prenons en exemple le polystyrène. Bien qu'il soit techniquement recyclable, le manque de débouchés, la faible densité de la matière ainsi que les coûts de transport, de tri et de conditionnement sont des facteurs qui expliquent qu'il est pour le moment rejeté du centre de tri et destiné à l'enfouissement. Effectivement, il n'y a pas à l'heure actuelle, au Québec, d'installations de recyclage du polystyrène postconsommation. Par contre, malgré que la matière soit rejetée du centre de tri, une approche veut que si comme citoyen nous déposons nos matières en polystyrène dans le bac bleu, l'offre augmentera, donc cela pourrait rentabiliser la construction d'une installation de recyclage pour cette matière au Québec. C'est le principe de l'offre et de la demande!



**Pour récupérer efficacement, quelques règles d'or s'appliquent :**

**Règle d'or n° 1 : Rincez les contenants avant de les placer dans le bac de récupération**

Il est conseillé de rincer les contenants, idéalement avec de l'eau de vaisselle. Cela permet d'éviter la contamination des autres matières, particulièrement les papiers et cartons, et de réduire les mauvaises odeurs et le développement de moisissures et ce, dans le but de favoriser un environnement sain pour les travailleurs des centres de tri.



**Règle d'or n° 2 : Récupérez les sacs et pellicules souples de plastique**

Les sacs et pellicules souples de plastique doivent être vidés de leur contenu (incluant le coupon de caisse) pour ne pas nuire à leur recyclage et placés dans un sac noué afin de faciliter les opérations au centre de tri (bref, faire un sac de sacs). Par contre, les sacs biodégradables, oxodégradables ou compostables ne doivent pas être déposés dans le bac puisqu'ils ont des propriétés physico-chimiques différentes des plastiques conventionnels (des additifs chimiques pour les rendre dégradables), ce qui pourrait « contaminer » le lot de plastique postconsommation. Si vous avez un sac avec une de ces mentions, réutilisez-le, puis en fin de vie, déposez-le dans les ordures.



**Règle d'or n° 3 : Abstenez-vous de mettre dans le bac de récupération les papiers et cartons souillés**

Les papiers et cartons souillés d'huile, de graisse et de nourriture ne sont pas recyclables et pourraient contaminer d'autres matières, mais vous pouvez par contre les composter!

**Règle d'or n° 4 : Séparez les divers emballages d'un même produit**

Enlevez, par exemple, le plateau de plastique des boîtes de biscuits en carton et séparez le couvercle de métal d'un pot en verre avant de le déposer dans le bac de récupération. Retirez les circulaires des sacs en plastique. En séparant les emballages composés de différentes matières, vous aidez énormément au processus de tri. Cependant, il n'est pas nécessaire d'enlever la vitrine de plastique des enveloppes ou l'étiquette sur les boîtes de conserve. Dans le même ordre d'idée, il faut déposer les matières en vrac dans notre bac bleu, et non pas dans un sac de plastique.



**Saviez-vous que...**

Un même camion peut être utilisé pour la collecte des matières recyclables et pour la collecte des déchets, même si cela n'est pas identifié comme tel sur le camion? Le camion ayant servi à la collecte des déchets est lavé avant de transporter les matières recyclables.



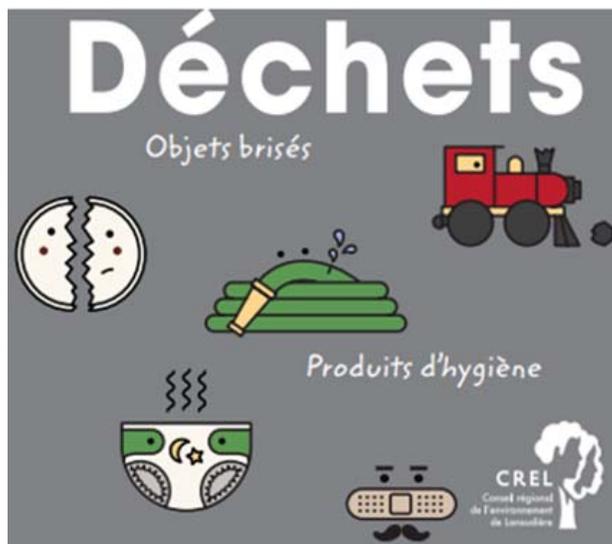
Les jouets brisés, les couches jetables et les produits d'hygiène ainsi que les autres objets brisés qui ne sont pas des contenants, des emballages, ni des imprimés (tels que les chaises de patio et la vaisselle) vont à la poubelle? Effectivement, les jouets, bien qu'ils soient en plastique sont généralement constitués de plastiques mixtes (plusieurs numéros), donc non-recyclables.

L'augmentation de la récupération et la diminution des gaz à effet de serre sont reliées? En effet, la récupération des matières permet d'éviter leur enfouissement ou leur incinération, qui sont des sources de gaz à effet de serre. Le recyclage permet aussi d'éviter l'utilisation des matières premières pour la fabrication de nouveaux produits et par conséquent, réduit les gaz à effet de serre associés à leur extraction, leur production, leur transport et leur enfouissement ou incinération.

Le recyclage crée six fois plus d'emplois que l'enfouissement pour une même quantité de matière.

**Presque tout se récupère... mais pas nécessairement dans le bac !**

Les centres de tri qui reçoivent les matières recyclables ont été principalement conçus pour trier des **contenants**, des **emballages** et des **imprimés**. Tout autre objet peut entraîner des bris d'équipements et ralentir la production des centres de tri. C'est une des raisons pour laquelle les cintres (même s'ils sont en métal), les stores verticaux (même s'ils sont en plastique), les toiles de piscines et les autres grandes pellicules plastique ainsi que les boyaux d'arrosage n'y sont pas les bienvenus !





Les matières qui peuvent être réutilisées par une autre personne ainsi que les **textiles** (même désuets, car ils servent à financer l'organisme) devraient être déposés à l'organisme **Les Ami(e)s d'Émélie**. L'**Écocentre**, quant à lui, est le lieu désigné pour aller porter vos **résidus domestiques dangereux (RDD)** (contenants d'aérosols, de peinture, bombonnes de propane, matériel électronique, etc.). Plusieurs produits peuvent aussi être retournés chez les détaillants dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) (huiles usées, peinture, lampes au mercure, piles, etc.). Enfin, vous pouvez venir déposer les **piles**, les **cartouches d'encre**, les **téléphones cellulaires**, les **attaches à pain** et les **goupilles de canettes au bureau municipal**, afin de financer les activités de MIRA. Les **instruments d'écriture usagés** (crayons feutre, stylos, surligneurs, etc.) peuvent aussi être déposés au bureau municipal, dans la boîte prévue à cet effet. Ils seront retournés chez Bureau en Gros, pour être recyclés et en faire de nouveaux objets.

#### Écocentre de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

593, rang de la Seigneurie  
Ouvert de mai à octobre  
(pour les heures d'ouverture consulter le <http://www.ste-emelie-de-lenergie.qc.ca>)  
Pour information : 450-886-3823

#### Les Ami(e)s d'Émélie

350, rue Principale  
Responsable, Irène Arbour : 450-886-9009



Pour toutes questions n'hésitez pas à me rejoindre.

Angéla Guentert  
Chargée de projets en environnement  
Courriel : [environnement@steemelie.ca](mailto:environnement@steemelie.ca) / Tél.: 450-365-4725

Sources :  
Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) : <http://www.crelanaudiere.ca/>  
Éco entreprise Québec (ÉÉQ) : <http://www.ecoentreprises.qc.ca/>  
Recyc-Québec : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/>  
<http://www.recreer.ca/>